



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

**PROVINCE DE QUÉBEC
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie, tenue le 24 janvier 2024, a été adopté le règlement TNO-70-2023 « *concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2024* ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 7E JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière